Pour se déplacer en toute sécurité

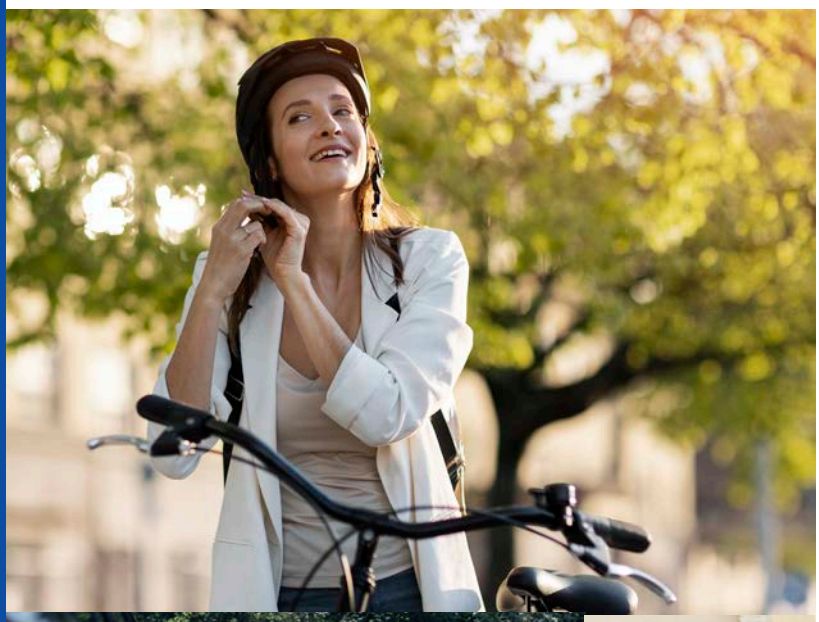

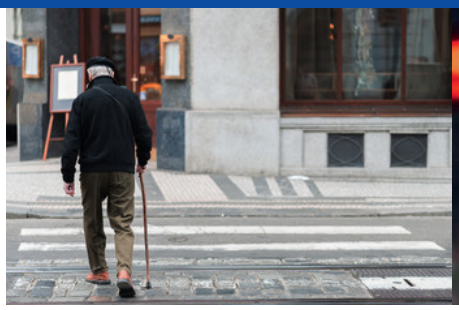

PRÉVENTION DES ACCIDENTS DE LA ROUTE

MOBILITÉS DOUCES

DES CONSEILS DE SÉCURITÉ

FALC
Facile A Lire et à Comprendre

GMF Assurément Humain

FALC veut dire Facile A Lire et à Comprendre

Le FALC est une méthode européenne créée en 2009

Le FALC permet de rendre les textes accessibles au plus grand nombre.

Ce document a été écrit en FALC (Facile A Lire et à Comprendre)
Il a été écrit et validé par l'atelier FALC de l'ESAT Oséa.

L'atelier FALC a reçu la marque Qualité de l'Unapei

Sommaire

Pourquoi ce guide ? . . . . . page 4

Reconnaitre les panneaux . . . . . page 5

Les piétons . . . . . page 6

Comment se déplacer à pied en toute sécurité . . . . . page 7

Les droits et les devoirs des piétons . . . . . page 9

Les enfants . . . . . page 11

Les panneaux à connaitre par les enfants . . . . . page 13

Les seniors . . . . . page 14

Les cyclistes . . . . . page 16

Comment se déplacer à vélo en toute sécurité . . . . . page 17

Les enfants et le vélo . . . . . page 19

Les Engins de Déplacement Personnel Motorisés (EDPM) . . page 20

C’est quoi un EDPM ? . . . . . page 21

La réglementation pour les EDPM . . . . . page 23

Les conseils de sécurité pour les EDPM . . . . . page 25

Notes . . . . . page 26

Pourquoi ce guide ?

La route est partagée par tous :

- les piétons,
- les cyclistes,
- les automobilistes.

GMF a écrit ce guide pour vous donner des conseils.

Ces conseils vont vous aider à vous déplacer en toute sécurité.

Bonne lecture et surtout, soyez prudent !

RECONNAÎTRE LES PANNEAUX

Le rouge c’est une interdiction ou un danger.

Les panneaux bleus et ronds sont une obligation.

Les panneaux bleus et carrés sont une indication.

Le blanc c’est une information.

Le jaune et le orange représentent une signalisation de courte durée.

Par exemple une zone de travaux.

Le vert c’est la direction des autoroutes ou des grandes routes.

LES PIÉTONS

Comment se déplacer à pied en toute sécurité

Vous marchez seul dans un endroit peu éclairé avec peu de monde.

Vous devez :

- être visible,

Portez des vêtements de couleur claire ou avec des bandes de tissu réfléchissant.
Le tissu réfléchissant permet d'être vu de loin.

- connaitre les lieux où il y a plusieurs croisements,

Faites attention quand vous traversez.
Regardez à gauche, regardez à droite.
Puis, avant de traverser, regardez encore une fois à gauche.

- marcher sur les trottoirs,

Ne traversez pas la route en dehors des passages piétons pour aller plus vite.

- faire attention à ce qu'il se passe autour de vous.

Ne regardez pas votre téléphone portable quand vous marchez.
N'écoutez pas de musique, vous devez entendre ce qu'il se passe autour de vous.

Quand vous marchez en groupe, vous devez marcher sur les trottoirs.

Il n’y a pas de place sur les trottoirs, vous pouvez marcher sur la route.
Vous devez :

- marcher les uns derrière les autres,
- rester sur le côté gauche de la route pour être face aux voitures.

Il est important de faire attention quand il y a un changement d’heure.
En automne et en hiver, la nuit arrive plus vite.

Les droits et les devoirs des piétons

Les piétons ont la priorité quand :

- ils traversent sur un passage piétons,
- ils montrent qu'ils veulent traverser,
- ils marchent dans une zone piétonne.

Dans les « zones de rencontre »

Une zone de rencontre est un endroit où tout le monde peut circuler : (voitures, vélos, piétons…).

Les piétons ont la priorité sur les voitures.

Les voitures ne peuvent pas rouler au-dessus de 20 kilomètres par heure.

Cela veut dire que les voitures ne vont pas très vite.

Sur les « voies vertes »

Une voie verte est un endroit réservé aux piétons, aux vélos, aux trottinettes…

On peut se promener sans danger mais il faut faire attention.

Regardez bien car des vélos ou des trottinettes peuvent arriver vite.

Ce qui est interdit aux piétons

Les autoroutes et les voies à grande vitesse sont interdites aux piétons.

C'est très dangereux et vous risquez de mourir.

N’oubliez pas !

- ☑ Les trottoirs sont réservés aux piétons.

- ☑ Les piétons sont obligés d’utiliser les trottoirs quand il y en a.

- ☑ L’article R412-37 du code de la route dit :
  « les piétons doivent avoir une bonne visibilité avant de traverser une route.
  Il faut faire attention à la vitesse des voitures.
  Les piétons doivent utiliser les passages piétons pour traverser. »

- ☑ Un piéton qui traverse une route à moins de 50 mètres d’un passage piéton peut recevoir une amende de 11 euros maximum.

Les enfants

Les enfants sont des piétons encore plus vulnérables.
Les enfants sont petits et ils ne comprennent pas bien le danger.

Chaque année, des enfants sont tués ou blessés dans des accidents de la route.

Un bon apprentissage

On peut commencer tôt à apprendre le bon comportement dans la rue.

Un enfant doit commencer par apprendre :

- à toujours marcher au milieu du trottoir ou du côté des maisons,
- à ne pas courir pour traverser la route,
- à utiliser les passages piétons pour traverser la route,
- comment fonctionnent les feux de signalisation,
- à faire attention aux dangers (les travaux, les sorties de garage, la nuit…).

Dès l'âge de 3 ans, un enfant peut comprendre des consignes simples :

- marcher sur le trottoir,
- trouver un passage piétons,
- traverser quand « le petit bonhomme est vert ».

Les enfants

Pour laisser votre enfant marcher seul dans la rue,
vous devez lui apprendre des chemins courts et simples.
Faites plusieurs fois ces chemins avec lui.

Les risques d'accidents sont plus importants quand l'enfant est autonome.
C'est souvent à l'entrée au collège.

C'est pour cela qu'il faut commencer l'apprentissage le plus tôt possible.
L'enfant doit apprendre à surveiller les dangers de la route.

L'enfant doit être bien visible des autres :

- habillez-le avec des vêtements clairs,
- achetez-lui un sac à dos avec des bandes réfléchissantes.

Les panneaux à connaitre par les enfants

Passage piétons obligatoire pour traverser.

Piste cyclable pour rouler à vélo.

Sens interdit

Vous ne pouvez pas rouler dans ce sens.

Stop

Les voitures et les vélos doivent s’arrêter avant de repartir.

Cédez le passage

Il faut freiner et laisser passer les voitures et les vélos.

S’il n’y a personne, on peut passer sans s’arrêter.

Feu tricolore

Le rouge, il faut s’arrêter, c’est obligatoire.

Le orange, il faut ralentir et s’arrêter.

Le vert, on peut rouler.

Les seniors

Les seniors ont plus de risques d'avoir des accidents quand ils se déplacent

Ces risques augmentent à cause :

- des difficultés physiques,

Avec l'âge, les seniors mettent plus de temps à se déplacer.

- des difficultés cognitives,

Avec l'âge, les réflexes diminuent.

Les seniors mettent plus de temps à réagir à ce qu'il se passe autour d'eux.

- des troubles de la vue ou de l'audition,

Les seniors voient et entendent moins bien.

Souvent, ils ne réagissent pas assez vite.

Beaucoup d'accidents arrivent parce que les seniors ne font pas assez attention.

- des médicaments.

Les seniors prennent souvent des médicaments.

Ces médicaments peuvent diminuer leur capacité à se déplacer et à réagir.

Les seniors

Adapter son comportement

Les seniors doivent adapter leur comportement pour leur sécurité.

En traversant, il faut :

- regarder plusieurs fois à droite et à gauche.
  Prendre son temps et être sûr d'être en sécurité avant de traverser.
- regarder la voiture qui arrive.
  Faire des gestes pour montrer que l'on veut traverser.

☑ **Conseils** :

- sortir aux heures plus calmes avec moins de circulation.
- faire plus attention la nuit.
- éviter les lieux mal éclairés.

LES CYCLISTES

Comment se déplacer à vélo en toute sécurité

À vélo, la sécurité est très importante.
Voici quelques conseils pour votre sécurité.

Pour les enfants de moins de 12 ans, le casque est obligatoire.
Il est recommandé de porter un casque à tous les âges.

Vous devez rester visible le jour et la nuit.
Portez un gilet réfléchissant quand il fait nuit.

Allumez l’éclairage de votre vélo dès que la lumière du jour diminue.

Vérifiez souvent les freins de votre vélo.
Vérifiez votre vélo avant de partir (pneus, lumière…).

Faites encore plus attention quand la route est mouillée.
Une route mouillée glisse.

Le vélo doit être équipé :

- de 2 freins (avant et arrière),
- d'un feu blanc à l'avant et un feu rouge à l'arrière,
- d'une sonnette,
- de bandes réfléchissantes.

Il est conseillé d'installer un rétroviseur et de porter un casque.

Un rétroviseur est un petit miroir qui permet de voir derrière.

Les enfants et le vélo

À partir de l'âge de 8 ans, les enfants peuvent rouler à vélo sur la route.
Avant 8 ans, les enfants peuvent rouler sur les trottoirs.

Il faut apprendre à l'enfant à bien se comporter sur la route quand il est à vélo.

Apprenez à l'enfant qu'il n'est pas tout seul sur la route.
Il doit faire attention aux autres (voitures, vélos, motos…).

L'enfant doit rester le plus à droite sur la route.
Apprenez-lui à tendre son bras pour indiquer qu'il veut tourner.
Par exemple, tendre son bras droit s'il veut tourner à droite.

Vous devez habiller l'enfant avec des vêtements clairs.
Mettez-lui un gilet réfléchissant pour qu'il soit vu.

Choisissez un vélo adapté à la taille de l'enfant.
L'enfant doit pouvoir poser ses pieds au sol.

Pour les enfants de moins de 12 ans,
le casque est obligatoire.

LES ENGINS DE DÉPLACEMENT PERSONNEL MOTORISÉS (EDPM)

C’est quoi un EDPM ?
Engin de Déplacement Personnel Motorisé

Un EDPM est un nouveau moyen de transport.

Tous les EDPM ont des moteurs électriques.

Monoroue

Trottinette électrique

Gyropode

Comment se déplacer ?

Les EDPM ont interdiction de rouler sur les trottoirs.

En ville, vous devez rouler sur les pistes cyclables quand il y en a.
S'il n'y en a pas, vous pouvez aller sur les routes limitées à 50 kilomètres par heure.

En dehors des villes, il est obligatoire de rouler sur les pistes cyclables ou les voies vertes.

Il est conseillé de porter un vêtement réfléchissant quand il fait nuit.

Où se garer ?

Vous pouvez garer votre EDPM sur les trottoirs.
Vous ne devez pas gêner les piétons.

Dans certaines villes, il y a des parkings pour les trottinettes électriques.

Si l'EDPM est à vous, il est toujours plus simple de le garer chez vous.

La réglementation pour les EDPM

Les règles générales

Voici les règles que vous devez respecter si vous utilisez un EDPM.

Pour conduire un EDPM vous devez avoir au moins 14 ans.

Il est interdit :

- d'être à 2 personnes sur le même EDPM,

- de téléphoner en conduisant,
- de porter un casque de musique ou des écouteurs,
- de conduire après avoir bu de l'alcool ou pris de la drogue,
- de rouler à plus de 25 kilomètres par heure.

Vous devez avoir une assurance pour votre EDPM.
C'est obligatoire.

Depuis le 1er juillet 2020, les EDPM doivent avoir :

- une sonnette,
- des bandes réfléchissantes,
- un feu blanc à l'avant et un feu rouge à l'arrière,
- des freins.

Les sanctions

Vous ne respectez pas le code de la route,
vous risquez 135 euros d’amende.

Vous transportez une autre personne,
vous risquez 135 euros d’amende.

Vous ne portez pas de vêtement réfléchissant la nuit,
vous risquez 35 euros d’amende.

Vous roulez sur le trottoir et vous n’avez pas le droit,
vous risquez 135 euros d’amende.

Votre EDPM roule au-dessus de 25 kilomètres par heure,
vous risquez 1 500 euros d’amende.

Les conseils de sécurité pour les EDPM

Il est conseillé de toujours porter un casque et des gants.

Évitez de porter des vêtements courts.
Si vous tombez, cela peut être très dangereux.

Respectez le code de la route.
C’est important pour votre sécurité et celle des autres.

Ne roulez pas trop vite.

Signalez votre présence avec une sonnette.
Les EDPM sont souvent silencieux.
Vous pouvez faire peur aux piétons qui traversent et créer un accident.

Surveillez tout le temps autour de vous.

Évitez de vous déplacer en EDPM quand il pleut.
Les routes mouillées sont dangereuses.

Restez concentré quand vous vous déplacez.
Ne regardez jamais votre téléphone portable en roulant.

Notes

Découvrez aussi nos autres guides de prévention

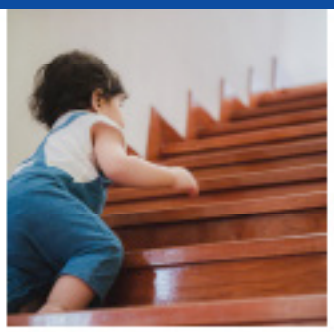

Vous pouvez les demander à votre conseiller GMF.

Vous souhaitez en savoir plus en matière d'assurance ?

Vous aider à faire le point, c'est ça aussi être assurément humain.

- Appelez le 0 970 809 809 (numéro non surtaxé)
- Connectez-vous sur gmf.fr ou sur l'appli mobile GMF
- Prenez rendez-vous avec votre conseiller GMF

SERVICE FRANCE® GARANTI

AFNOR Cert. 104503
Assurances et Service Client

Ce document vous est offert par GMF, acteur engagé dans la Prévention.

FR FEUILLET BAC DE TRI

GMF Assurances - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - RCS Nanterre 398 972 901 - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret.
Ne pas jeter sur la voie publique.

Crédits photos : Shutterstock, Istockphoto, GettyImages et @AdobeStock